

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

4049 - Le statut des banques de lait

question

Il existe en Amérique des banques de lait qui achètent du lait aux femmes enceintes et le revendent aux femmes qui ont des enfants à allaiter et manquent de lait, celles qui sont malades ou occupées par le travail, etc. Comment juger l'achat de lait auprès de ces banques ?

la réponse favorite

Louange à Allah

Nous avons soumis la question à son éminence Cheikh Muhammad ibn Salih al-Outhaymine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) et il a répondu en ces termes : « C'est interdit. Il n'est pas permis de créer une banque de cette catégorie qui ne contient que du lait humain car cela entraîne une confusion au niveau des mères qui ferait qu'on ne connaîtra pas la mère. Or dans la loi musulmane, ce qui est interdit en raison de la parenté l'est aussi à cause du lien né de l'allaitement. Si le lait ne provient pas d'êtres humains, il n'y a aucun mal. Allah le sait mieux.